



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

### Commission de statistique

#### Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Point 4 n) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions soumises pour information : gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

### Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale\*\*

#### Rapport du Secrétaire général

##### *Résumé*

En réponse à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante et unième session (voir E/2010/24, chap. I.B, décision 41/110), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui rend compte des dernières activités en la matière et résume les conclusions de la deuxième réunion préparatoire sur le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale, tenue à New York en mai 2010. Le présent document décrit également les travaux prescrits par le Conseil économique et social concernant ce domaine et rend compte de l'établissement du document décrivant la mission et le mandat du comité d'experts qu'il est proposé de créer. Il présente en outre les activités prévues en 2011, notamment l'organisation du premier Forum des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, à Séoul en octobre 2011.

La Commission est invitée à prendre acte du présent rapport.

\* E/CN.3/2011/1.

\*\* Sur la recommandation des experts, l'intitulé de ce point de l'ordre du jour, initialement libellé « Gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale », a été récemment changé en « Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ».



## **I. Introduction**

1. À sa quarante et unième session (voir E/2010/24, chap. I.B., décision 41/110), la Commission de statistique a prié le Secrétaire général d'établir, à l'intention du Conseil économique et social, un rapport présentant une prospective mondiale de la gestion de l'information géographique, passant en revue les mécanismes existants et étudiant la possibilité de créer un forum mondial. Elle a également prié la Division de statistique de réunir un groupe d'experts international composé de statisticiens et de spécialistes de l'information géographique en vue de traiter les problèmes posés par la gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale. Elle a en outre prié le Secrétariat de lui présenter un rapport concernant les travaux du groupe d'experts et les préparatifs d'un éventuel forum mondial.

## **II. Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

2. Avec l'évolution rapide des technologies de gestion de l'information géospatiale, l'information géospatiale est devenue un précieux outil de planification des politiques. Dans divers secteurs de la société, il est de plus en plus admis que l'utilisation de l'information géospatiale permettrait de trouver de meilleures réponses aux problèmes mondiaux touchant l'action humanitaire, l'environnement et le développement. De nombreux pays s'emploient actuellement à mettre en place leur propre infrastructure géospatiale, considérée comme hautement importante pour leur développement socioéconomique. Toutefois, l'utilisation de l'information géospatiale est loin d'être coordonnée entre les pays. Le sentiment général est qu'il faut mettre en place un mécanisme mondial piloté par les pays, dont la fonction serait de diriger l'établissement d'un programme visant à développer l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de promouvoir l'utilisation cette information pour résoudre les problèmes mondiaux, de renforcer la communication et la coopération entre les États Membres et entre ceux-ci et les organisations internationales et d'être l'entité porte-parole de la communauté mondiale de l'information géospatiale.

## **III. Activités relatives à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

3. Au cours de l'année écoulée, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a mené un certain nombre d'activités visant à faire avancer l'application de la résolution 7 adoptée à la dix-huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et de la décision 41/110 adoptée par la Commission de statistique à sa quarante et unième session. Elle a notamment organisé une deuxième réunion d'experts sur la gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale, facilité l'adoption par le Conseil économique et social d'une décision relative à ce domaine, établi le descriptif de la mission et du mandat du comité de gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale qu'il est proposé de créer et mis en place un site Web qui serait la tribune de la communauté mondiale de l'information géospatiale.

## **A. Deuxième réunion préparatoire du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qu'il est proposé de créer**

4. La Division de statistique a organisé, en coopération avec la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions, la deuxième réunion préparatoire sur le comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qu'il est proposé de créer à New York, les 10 et 11 mai 2010. Des experts de 16 pays et de 15 organisations régionales et internationales ont pris part à la réunion. Ils ont examiné les questions d'importance essentielle touchant la gestion de l'information géospatiale et réfléchi à la façon dont la gestion de l'information géospatiale pourrait permettre de faire face aux nouveaux problèmes mondiaux (pauvreté, gestion des catastrophes, changements climatiques). Dans l'ensemble, les participants ont estimé qu'il faudrait poursuivre cet important examen dans une instance mondiale afin de permettre aux organes de l'ONU et d'autres organisations internationales de mieux coordonner leurs activités dans ce domaine et aux pays membres d'échanger des données d'expérience en la matière, et d'aider les pays qui en ont besoin à renforcer leurs capacités. L'annonce faite par le représentant de la République de Corée concernant l'organisation du premier Forum mondial des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à Séoul en 2011 a été accueillie favorablement.

## **B. Décision du Conseil économique et social**

5. En juillet 2010, le Conseil économique et social a décidé de prier le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de fond de 2011, un rapport sur la gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale (voir décision E/2010/240); l'initiative relative à la gestion de l'information géospatiale est devenue ainsi une activité prescrite par un organisme intergouvernemental.

## **C. Descriptif de la mission**

6. L'une des idées centrales du débat en cours sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale est la mise en place d'une plate-forme d'échange, qui prendrait la forme d'un organe d'experts des Nations Unies. Les participants à la deuxième réunion préparatoire sur le comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qu'il est proposé de créer ont estimé qu'il fallait établir clairement le mandat, et notamment la mission et les objectifs, de ce comité d'experts. En tant que Coprésident de la réunion, le Japon s'est vu confier la direction du comité de rédaction. Le document établi par celui-ci propose la mise en place d'une structure mondiale à deux niveaux, qui comprendrait un comité d'experts et un forum mondial. Le comité d'experts, qui se réunirait fréquemment, peut-être une fois par an, serait chargé de déterminer les domaines d'activité et d'élaborer les documents directifs qui seraient examinés par le forum mondial. Celui-ci examinerait de manière plus générale les questions relatives à l'information géospatiale et associerait les hauts fonctionnaires des pays, peut-être du rang de ministre. Le texte intégral du document figure à l'annexe du présent rapport. C'est en examinant la mission et le champ d'action de cette structure mondiale que les experts

ont recommandé de remplacer le terme « information géographique » par le terme « information géospatiale », qui est plus générique et à présent plus usité.

#### **D. Mécanisme interinstitutions**

7. Si l'initiative relative à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale est principalement une initiative intergouvernementale, il est indispensable que le futur comité d'experts soit secondé par un mécanisme interinstitutions des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales va donc écrire aux membres du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et aux commissions régionales pour solliciter leurs vues sur l'initiative relative à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et leur demander de porter les questions qui préoccupent la famille des Nations Unies à l'attention des États Membres pour qu'ils les examinent et prennent une décision.

#### **E. Site Web consacré à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

8. Afin de faciliter le débat qui se poursuit entre les États Membres, la Division de statistique a mis en place un site Web consacré à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (<http://unstats.un.org/unsd/ggim>). Le site donne des informations générales sur les activités prescrites en matière de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, les réunions consacrées à ce sujet et les partenaires. On y trouve le descriptif de la mission et le mandat du comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qu'il est proposé de créer, ainsi que des informations sur les principales manifestations organisées par la Division et d'autres entités sur le système d'information géographique, la cartographie et la normalisation des noms géographiques.

### **IV. Activités à venir**

#### **A. Troisième réunion préparatoire sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

9. La Division a lancé les préparatifs de la troisième réunion préparatoire sur le comité d'experts des Nations Unies de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qu'il est proposé de créer, qui doit examiner et arrêter définitivement le rapport à présenter au Conseil économique et social et envisager les activités futures sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, notamment l'organisation du Forum mondial. La réunion doit se tenir à New York, du 4 au 6 avril 2011.

## **B. Rapport destiné au Conseil économique et social**

10. Conformément à la décision 2010/240 du Conseil économique et social, la Division a commencé la rédaction d'un rapport énonçant une prospective mondiale de la gestion de l'information géographique, que le Secrétaire général présentera au Conseil à sa session de fond de 2011. On espère que ce rapport permettra au Conseil de prescrire officiellement les activités à entreprendre dans ce domaine.

## **C. Forum mondial**

11. Le premier Forum mondial des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale se tiendra à Séoul du 25 au 28 octobre 2011. Ce forum à participation non limitée offrira à tous les États Membres et parties intéressées la possibilité d'examiner les questions importantes touchant la gestion de l'information géospatiale et d'adopter un ensemble de propositions sur la politique à mener et les activités à entreprendre dans ce domaine.

## **D. Coopération technique**

12. La Division de statistique s'emploie activement à mobiliser des fonds en vue d'aider les pays qui en font la demande à entreprendre des activités relatives à la gestion de l'information géospatiale. Les travaux concernant le géocodage du recensement démographique de 2010 seront bien sûr mis à profit. La Division coopérera activement avec les partenaires de développement pour fournir aux pays l'assistance nécessaire. À cet égard, il a été proposé de solliciter du Compte pour le développement une modeste subvention qui permettrait de lancer des activités au niveau des pays et de recourir au cofinancement.

## **V. Conclusion**

13. Pour développer l'information géospatiale, il faut régler un certain nombre de questions, dont celle de savoir comment mieux combiner les informations géospatiales et statistiques. Comme la Commission l'a constaté l'an dernier, l'évolution rapide des technologies de l'information offre beaucoup de possibilités dans ce domaine. Il est par conséquent impératif que l'ensemble des statisticiens s'efforce, en coopération avec les autorités nationales s'occupant de l'information géospatiale, de se tenir pleinement informé et impliqué dans le renforcement des capacités nationales de gestion de l'information géospatiale.

14. La Commission est invitée à prendre note des progrès accomplis dans la mise en place du comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale et à donner des indications sur la voie à suivre.

## Annexe

### **Projet de descriptif de la mission et du mandat du comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qu'il est proposé d'établir**

#### **Les problèmes mondiaux et l'information géospatiale**

1. Beaucoup des problèmes qui préoccupent le monde actuellement, comme le changement climatique, les catastrophes naturelles, la qualité de l'environnement, les pandémies, les guerres, la famine, les déplacements de population, les migrations et les crises économiques, appellent, de par leur caractère transfrontalier, des solutions politiques mondiales, régionales et nationales. Les dirigeants reconnaissent depuis longtemps qu'il est indispensable de disposer d'informations et d'analyses de qualité si on veut élaborer des politiques bien conçues. À cet égard, parmi les derniers progrès techniques, on notera l'information basée sur la localisation (information géospatiale) qui contribue à améliorer l'élaboration des politiques, car elle permet aux dirigeants de disposer, sous de nouvelles formes, de données quantitatives et qualitatives concernant tous les secteurs.

2. Une quantité croissante de données géospatiales sont actuellement créées et saisies tous les jours à l'aide de l'imagerie satellitaire à haute résolution et d'autres techniques de collecte de données et traitées rapidement à divers niveaux (local à mondial) pour être analysées plus en profondeur et enrichir la base de connaissances. Cet afflux d'informations géospatiales a engendré le nouveau domaine commercial des services de téléphonie mobile, dont les services de navigation, contribué à la croissance économique et dynamisé la mise au point des technologies connexes. L'évolution rapide des technologies de l'information géospatiale contribue à améliorer l'accès à l'information basée sur la localisation ainsi que son intégration et à faire des cartes un nouvel instrument d'analyse et de gestion de l'information. Beaucoup des données numériques actuellement disponibles en ligne sont des données à référence spatiale, ce qui présente à la fois des perspectives et des problèmes quant à l'utilisation effective de l'information géospatiale pour traiter les questions d'importance mondiale.

3. L'information géospatiale doit être gérée et diffusée de diverses manières et à divers niveaux (local, national, régional et mondial) dans une optique unifiée. Au niveau local, les données géospatiales d'une importance fondamentale, comme celles relatives aux terrains, aux bâtiments et aux réseaux routiers, sont rassemblées et tenues à jour par différents organes qui travaillent très souvent de manière autonome, sans coordination entre eux ni avec les services cartographiques nationaux. Au niveau national, le rôle de l'État est en train d'évoluer; de principale source de données géospatiales fiables, il devient acquéreur de données pour sa propre action, chargé de coordonner et réglementer les activités en la matière et de faciliter la création de partenariats entre les producteurs et les consommateurs de l'information géospatiale. Aux niveaux régional et mondial, beaucoup d'initiatives ont été lancées qui traitent des aspects spécialisés de l'information géospatiale.

4. La plupart des pays utilisent l'information géospatiale pour élaborer des politiques nationales, mais rares sont ceux qui le font en coordination avec d'autres. Les actions régionales, comme l'initiative lancée par l'Union européenne pour créer une infrastructure d'information spatiale en Europe (INSPIRE), et celles entreprises par le Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les

Amériques (CP-IDEA) et le Comité permanent de l'infrastructure des SIG pour l'Asie et le Pacifique (CPISAP) tendant à créer des infrastructures de données spatiales régionales montrent combien la coopération entre pays est précieuse. Le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine permettrait de multiplier les possibilités d'exploitation de l'information géospatiale et de développer les technologies connexes, de les rendre plus accessibles aux divers utilisateurs et décideurs et de promouvoir leur utilisation.

5. Les difficultés sont autant d'ordre technique que politique. Il s'agit de l'accès et du partage des données, de l'interopérabilité, des normes, de la confidentialité, de la sécurité nationale, de l'homologation des données, des partenariats public-privé et de la participation du public, du secteur privé et des pouvoirs publics à l'élaboration et à l'application des stratégies de gestion de l'information géospatiale. Pour bien examiner ces questions, il conviendrait de faire des comparaisons au niveau mondial. Des progrès ont été réalisés en ce sens, notamment les activités menées par le Groupe sur l'observation de la Terre visant à mettre en place le Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre, mais beaucoup reste à faire. La création d'un nouveau mécanisme mondial, qui relierait toutes les conférences cartographiques régionales et qui jouerait le rôle de chef de file de la communauté mondiale de l'information géospatiale, pourrait faire avancer les choses.

#### **Mécanisme de consultation mondial**

6. Dès 1948, les États Membres de l'ONU ont pris conscience des possibilités qu'offre un programme coordonné de cartographie internationale et de l'importance des cartes pour les activités entreprises à l'échelle mondiale<sup>a</sup>. Toutefois, les activités entreprises par la suite par les différentes institutions se sont inscrites dans une perspective régionale. Sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, des conférences cartographiques régionales ont été établies, qui ne sont, à l'heure actuelle, plus que deux : il s'agit de la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et de la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques<sup>b</sup>. Les conférences cartographiques régionales pour l'Afrique ont cessé dans les années 90<sup>c</sup>.

7. De plus, les activités entreprises jusqu'à présent par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine sont axées sur la cartographie et la normalisation des noms géographiques, qui ne sont que deux des nombreux aspects spécialisés de la création et de la mise en place d'une infrastructure d'information géospatiale moderne. Depuis l'adoption des résolutions 131 (VI) et 476 (XV) du Conseil économique et social, des innovations techniques ont transformé la manière d'utiliser les cartes et ouvert les données géographiques contenues dans les cartes à de multiples utilisations. La cartographie et les noms géographiques sont très importants, et les travaux entrepris sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies sont bien connus mais, pour relever les enjeux mondiaux, il faut d'autres types d'informations

<sup>a</sup> Voir résolution 131 (VI) du Conseil économique et social, en date du 19 février 1948, sur la coordination des services cartographiques

<sup>b</sup> Voir résolution 476 (XV) du Conseil économique et social, en date du 6 avril 1953, sur la coopération internationale en matière de cartographie et résolutions ultérieures.

<sup>c</sup> Les questions relatives à la mise en place de l'infrastructure de données géospatiales en Afrique sont actuellement examinées par le Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement (anciennement Comité de l'information pour le développement), qui a été créé par la Commission économique pour l'Afrique.

géospatiales que celles trouvées, par exemple, sur une carte ou dans une nomenclature toponymique. Les infrastructures d'information géospatiale contiennent divers types d'informations se rapportant au lieu, entre autres les données démographiques, sanitaires, environnementales, topographiques, cadastrales et économiques. Ces données sont diffusées non seulement par les médias, mais aussi via les services d'information sur l'Internet. C'est pourquoi il est indispensable de sortir la cartographie de son rôle traditionnel et de la corrélérer avec la gestion de l'information géospatiale et l'infrastructure de données spatiales si l'on veut répondre aux besoins des utilisateurs de l'information de tous niveaux dont le nombre ne cesse de croître. On constate que les méthodes classiques de confection des cartes sont peu à peu abandonnées au profit de la production de données et d'informations spatiales considérées comme des biens d'une grande utilité. Toutefois, les visualisations cartographiques conserveront leur importance, voire en gagneront, et devront permettre aux décideurs de disposer rapidement des résultats d'analyse de l'information géospatiale.

8. Si le Groupe sur l'observation de la Terre a été créé pour offrir aux États Membres une enceinte où analyser les observations de la Terre, il n'existe actuellement aucun mécanisme de consultation mondial qui permet aux États Membres d'examiner ensemble les nombreuses questions importantes touchant la gestion de l'information géospatiale. De plus en plus de pays cherchent à créer leur propre infrastructure de données spatiales et à renforcer la gestion de l'information géospatiale; il y a donc beaucoup à tirer de l'expérience concrète acquise dans ce domaine au niveau transnational, comme l'ont démontré les initiatives régionales telles que INSPIRE, le CP-IDEA et le CPISAP. Toutefois, il importe de mettre en place d'urgence un mécanisme qui assurerait la coordination entre les États Membres, et entre ceux-ci et les organisations internationales, s'agissant des travaux portant sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

9. Les gouvernements et la communauté internationale, qui sont représentés dans les organes des Nations Unies, sont les premiers à utiliser l'information géospatiale pour élaborer des politiques. Le Conseil économique et social est la principale instance intergouvernementale qui examine les questions économiques et sociales internationales et formule des recommandations aux États Membres et au système des Nations Unies. Cette instance est donc la mieux à même de superviser le processus consultatif qui va contribuer à la coordination des travaux en cours dans le vaste domaine de l'information géospatiale, d'aider à l'élaboration d'approches communes et de mettre l'information géospatiale au service des décisions politiques mondiales. La structure de consultation souple et étendue du Conseil économique et social permet également de tirer parti de l'importante contribution des acteurs non étatiques, comme les organisations non gouvernementales internationales et nationales, le secteur privé et la communauté croissante des bénévoles. Ces partenariats sont de plus en plus importants pour le développement et l'utilisation de l'information géospatiale.

10. La mise en place d'un cadre officiel permettrait aux États Membres d'élaborer de bonnes stratégies visant à renforcer les capacités de gestion de l'information géospatiale, en particulier dans les pays en développement. Un tel mécanisme mondial, qui fonctionnerait sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pourrait par ailleurs faire prendre conscience aux hommes politiques et aux dirigeants de l'importance de l'information géospatiale et de sa grande utilité pour les travaux analytiques pour peu qu'elle soit combinée avec les données statistiques et autres, et aider au règlement des problèmes transfrontaliers de nature mondiale.

11. La nouvelle architecture mondiale pourrait être une structure à deux niveaux, formée d'un comité d'experts et d'un forum des Nations Unies. Le comité d'experts, qui se réunirait fréquemment – peut-être annuellement – serait chargé de définir et de coordonner les domaines d'activité spécifiques et d'établir des documents directifs qui seraient présentés au forum des Nations Unies. Celui-ci examinerait de manière plus générale les questions relatives à l'information géospatiale et associerait de hauts fonctionnaires des pays. Ce mécanisme de consultation à deux niveaux permettrait aux États Membres et aux parties prenantes de se rencontrer, de s'attaquer aux questions critiques et de formuler des propositions et des mesures concrètes.

### **Fonctions du comité d'experts**

12. Les principales fonctions du comité d'experts seront les suivantes :

a) Jouer un rôle de chef de file dans l'établissement du programme de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et promouvoir son renforcement pour faire face aux grands problèmes mondiaux (réduction de la pauvreté, développement durable, changement climatique, alerte rapide, gestion des catastrophes, paix et sécurité, qualité de l'environnement et crises économiques);

b) Assurer la liaison et la coordination entre les États Membres et entre ceux-ci et les organisations internationales, notamment les conférences cartographiques régionales des Nations Unies et leurs comités permanents de l'infrastructure de données spatiales, pour ce qui est des activités touchant la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et montrer les avantages qu'offre une telle coordination;

c) Faire des propositions concernant l'élaboration de principes, de politiques, de méthodes et de mécanismes touchant la normalisation, l'interopérabilité et la mise en commun des données et services géospatiaux, et aider les pays à multiplier les possibilités d'exploitation de l'information géospatiale et à développer les technologies connexes, à les rendre plus accessibles aux divers utilisateurs et à promouvoir leur utilisation;

d) Rassembler les pratiques optimales et les diffuser auprès des organes nationaux, régionaux et internationaux chargés d'établir les instruments juridiques, les modèles de gestion et les normes techniques pour la mise en place des infrastructures de données spatiales, qui constituent l'un des éléments fondamentaux de la gestion de l'information, et faciliter la diffusion de ces pratiques auprès des États Membres de l'Organisation des Nations Unies;

e) Offrir un cadre pour l'élaboration de stratégies visant à renforcer les capacités de gestion de l'information géospatiale, en particulier dans les pays en développement;

f) Aider à l'organisation du Forum des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, établir son ordre du jour et veiller à son bon déroulement;

g) S'acquitter des tâches qui lui sont prescrites dans les résolutions adoptées par le Forum des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.